UN environment programme

Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

CMS

RAPTORS MOU

QUATRIÈME RÉUNION DES SIGNATAIRES DU MÉMORANDUM D'ENTENTE SUR LA CONSERVATION DES OISEAUX DE PROIE MIGRATEURS D'AFRIQUE ET D'EURASIE

(Victoria Falls, 30 novembre – 2 décembre 2026)

UNEP/CMS/RAPTORS/MOS4/Inf. 27

LA MOS4 EN BREF : QUESTIONS À EXAMINER ET RÉSULTATS ATTENDUS

(Préparé par l'Unité de coordination du MdE Rapaces)

Les enjeux de la MOS4

La quatrième Réunion des Signataires (MOS4) se tiendra à l'hôtel Cresta Sprayview, à Victoria Falls, du 30 novembre au 2 décembre 2026, à l'aimable invitation du Gouvernement du Zimbabwe. Il s'agit de la première Réunion des Signataires depuis la MOS3 (Dubaï, juillet 2023) et de la première à se tenir en Afrique. Depuis la MOS3, le nombre de Signataires du MdE est passé de 61 à 66, avec l'adhésion de l'Ouganda, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan et du Zimbabwe. La COP15 de la CMS (mars 2026) a adopté le Plan d'action mondial pour l'Aigle des steppes et, par la Résolution 15.10, a reconnu les sites figurant au Tableau 3 de l'Annexe 3 comme Zones d'importance internationale pour les rapaces (IIRA).

La nécessité d'agir demeure urgente. Le deuxième Rapport d'évaluation de l'état de conservation (CSAR2) montre que 34 pour cent des 94 espèces inscrites à l'Annexe 1 sont menacées ou quasi menacées à l'échelle mondiale et que 53 pour cent sont en déclin. Les vautours sont les plus touchés : 93 pour cent d'entre eux sont menacés ou quasi menacés, dont huit espèces en danger critique. Une action coordonnée à l'échelle des voies de migration a permis d'inverser le déclin du Vautour percnoptère, de l'Aigle impérial et du Faucon sacre dans certaines parties de l'Europe, ce qui démontre que le MdE peut produire des résultats.

État de conservation, mise en œuvre et initiatives de conservation

Examen de la mise en œuvre (point 12 de l'ordre du jour). Les Signataires examineront, en vue de son approbation, le CSAR2 (Doc.12.4), ainsi que l'Analyse du réseau de sites pour les 31 espèces de la Catégorie 1 (Doc.12.3) et la Synthèse des rapports nationaux (Doc.12.2). Avec 26 rapports reçus (39 pour cent des Signataires), le taux de soumission des rapports est le plus élevé à ce jour.

Initiatives de conservation (point 13 de l'ordre du jour). La Réunion examinera le Plan d'action multi-espèces pour les vautours, dont le Groupe de travail n'est pas encore opérationnel et qui doit être révisé avant 2029 (Doc.13.2) ; le Plan d'action mondial pour le Faucon sacre, à la suite de la COP15 (Doc.13.1) ; le Plan d'action mondial pour l'Aigle des steppes (Doc.13.4) ; le Plan d'action international par espèce pour le Faucon concolore (Doc.13.5) ; et la suite donnée à la Résolution 15.10 relative aux IIRA (Doc.13.3). Elle se prononcera également sur une proposition des Pays-Bas visant à créer un Groupe de travail sur la sécurité aérienne et les rapaces, compte tenu des quelque 70 700 collisions avec des rapaces signalées à l'OACI entre 2016 et 2024 (Doc.13.6).

Amendements à l'Annexe 1 et au Tableau 1 de l'Annexe 3 (point 14.1 de l'ordre du jour). Le Groupe consultatif technique (TAG) propose d'ajouter le Bateleur des savanes (Catégorie 1) et l'Aigle de Bonelli (Catégorie 3), ce qui porterait à 96 le nombre d'espèces inscrites à l'Annexe 1, ainsi qu'une approche révisée pour l'identification des espèces de la Catégorie 2 (Doc.14.1).

Voie à suivre pour la mise à jour de la Liste des sites

Le Tableau 3 de l'Annexe 3 recense 7 495 sites, tous désormais reconnus comme IIRA. Toutefois, cette liste a été établie en grande partie à partir des données de 2014–2015 relatives aux Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) et aux Zones de protection spéciale (ZPS). L'Analyse du réseau de sites a mis en évidence de réelles lacunes pour 16 des 31 espèces de la Catégorie 1, concentrées en Afrique, en Asie du Sud et en Asie centrale, en Mongolie et en Chine, ainsi qu'en dehors de la saison de reproduction. La couverture moyenne des sites inscrits par des aires protégées est de 87,4 pour cent en Europe, de 50,7 pour cent en Afrique et de 25,5 pour cent en Asie.

La MOS4 est invitée à adopter des amendements immédiats : la mise à jour complète par l'Italie de ses inscriptions nationales, que le TAG appuie à condition que les espèces n'atteignant pas les seuils internationaux en soient exclues (Doc.14.2), et les corrections du TAG concernant le Royaume-Uni, Chypre et la nomenclature des espèces (Doc.14.3). À plus long terme, une approche par étapes est proposée (Doc.14.4) :

a) les Signataires examinent les nouveaux sites potentiels et les populations qui les qualifient figurant à l'Annexe A, recensés à partir des données de BirdLife sur les ZICO et les Zones clés pour la biodiversité (ZCB), du Plan d'action mondial pour l'Aigle des steppes et de contributions d'experts, et réalisent des inventaires en vue de soumettre des propositions à la MOS5 ;

b) les Signataires confirment les modifications administratives figurant à l'Annexe B (codes, noms, limites et sites radiés), que l'Unité de coordination appliquerait après la MOS4 ;

c) les inscriptions nationales sont réexaminées avant chaque Réunion des Signataires au moyen du Formulaire révisé de proposition et de modification de sites (Doc.14.6 (Rev.1)), et le TAG élabore des orientations relatives aux sites qui ne répondent plus aux critères.

Toutes les propositions seront vérifiées par le TAG et adoptées par consensus par les Signataires. Plusieurs Signataires ont déjà soumis des observations écrites sur l'inclusion des ZICO (Doc.14.4.1a–d) ; un débat lors de la MOS4 est donc indispensable pour convenir d'une approche que tous les Signataires puissent appuyer.

Extension éventuelle du champ d'application géographique

Le champ d'application actuel couvre la région afrotropicale et la majeure partie de la région paléarctique, mais exclut le Japon, la péninsule coréenne, l'Asie de l'Est et du Sud-Est ainsi que l'Australasie. Le Doc.14.5 compare deux options : une extension à 14 pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est (A+B) et une extension supplémentaire à l'Australie, à la Nouvelle-Zélande et à la Papouasie-Nouvelle-Guinée (A+B+C). Une analyse intermédiaire montre que l'aire de répartition de 44 des 94 espèces de l'Annexe 1 s'étend au-delà du champ d'application actuel, dont 11 espèces de la Catégorie 1, telles que le Vautour à long bec (74 pour cent de son aire de répartition en dehors du champ d'application) et le Vautour royal (36 pour cent).

Il n'est pas demandé à la MOS4 de modifier l'Annexe 2 à ce stade. Elle est invitée à décider s'il convient de mandater des travaux préparatoires : l'Unité de coordination, en collaboration avec le TAG et le Conseiller pour les oiseaux nommé par la COP, validerait l'analyse, comparerait les deux options, identifierait les espèces supplémentaires à inscrire à l'Annexe 1, consulterait les pays concernés et solliciterait l'avis du Conseil scientifique de la CMS. Elle ferait rapport à la MOS5 en distinguant les coûts des travaux préparatoires des incidences à plus long terme en matière de personnel, d'établissement de rapports et de réunions.

Programmes de travail de l'Unité de coordination et du TAG (2027–2029)

Unité de coordination (Doc.9). Les priorités proposées sont les suivantes : assurer la continuité grâce à la passation de fonctions avec le nouveau Coordinateur ; appuyer le TAG et les nouveaux groupes de travail ; renouveler l'Équipe spéciale sur le Faucon sacre et

réviser le SakerGAP ; réviser le Plan d'action multi-espèces pour les vautours et mettre en œuvre les plans pour les vautours d'Afrique de l'Ouest et de la SADC ; mettre en œuvre les plans relatifs au Faucon concolore et à l'Aigle des steppes ; faire progresser les IIRA ; appuyer les stratégies nationales et les adhésions ; et mobiliser des ressources. Les Signataires sont invités à orienter ces priorités.

TAG (Doc.15.1 et Doc.15.2). La Réunion nommera huit membres du TAG, dont sept nouveaux, et adoptera un programme de travail comprenant 18 actions : six tâches essentielles, cinq priorités très élevées (notamment l'extension de l'analyse des lacunes du réseau de sites aux espèces de la Catégorie 2, un protocole relatif aux données sensibles concernant les IIRA et une synthèse sur les changements climatiques) et sept priorités élevées (notamment l'efficacité de la protection des sites inscrits et les empoisonnements liés à la lutte antiacridienne et à la lutte contre le travailleur à bec rouge). Les responsables, les calendriers et les coûts seront fixés lors de la TAG12, au début de 2027.

Financement (Doc.16.1). La réalisation de ces activités dépend des ressources disponibles. L'actuel Coordinateur part à la retraite le 31 décembre 2026, et le poste présente un déficit de financement de 74 525 USD pour 2027. Depuis la MOS3, six Signataires ont versé des contributions d'un montant total de 107 517 USD. Les Signataires choisiront entre trois scénarios de financement pour la période 2027–2029, assortis d'objectifs annuels de 195 000, 300 000 ou 400 000 USD.

Résultats attendus

À l'issue de la MOS4, les Signataires devraient avoir approuvé le CSAR2 ; adopté l'Annexe 1 et les Tableaux 1 et 3 de l'Annexe 3 tels qu'amendés ; convenu de la voie à suivre pour la mise à jour de la Liste des sites d'ici à la MOS5 ; décidé s'il convient de poursuivre l'évaluation d'un champ d'application géographique élargi ; créé le Groupe de travail sur la sécurité aérienne et les rapaces ; renouvelé la composition du TAG et adopté son programme de travail ; orienté les priorités de l'Unité de coordination ; convenu d'un scénario de financement garantissant le fonctionnement de l'Unité de coordination ; et identifié un pays hôte pour la MOS5.

L'importance de la participation des Signataires

Les amendements au MdE et à ses Annexes, ainsi que les questions financières, sont adoptés par consensus (article 12 du Règlement intérieur). Les décisions relatives aux espèces, aux sites, au champ d'application et au financement refléteront donc les points de vue des Signataires présents, et plusieurs d'entre elles concernent directement les inscriptions nationales au Tableau 3. Les Signataires sont invités à confirmer leur participation et à envoyer des délégations munies de leurs pouvoirs originaux ; à examiner les documents Doc.14.1 à Doc.14.6 et Doc.16.1 et à mener des consultations au niveau national au préalable ; à envisager des annonces de contributions et à faire part de leur intérêt pour accueillir la MOS5 ; et à proposer des événements parallèles.

Tous les documents de la réunion sont disponibles à l'adresse suivante :
https://raptors.cms.int/meeting/fourth-meeting-signatories-raptors-mou